

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 27 août 2024 à 19 h, au 1220, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Salvatore Mancini, membre parent, président
- Madame Bao Huong Trinh, membre parent, vice-présidente
- Monsieur Éric Capuano, membre parent
- Monsieur Pierre Chaloux, membre de la communauté – expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Monsieur Joël Delisle, membre de la communauté – issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Madame Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement
- Monsieur Stéphane Lacroix, membre du personnel enseignant
- Monsieur Jean-François Lortie, membre de la communauté – issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Madame Maryse Noël, membre du personnel – direction d'établissement
- Monsieur Benoit Rouleau, membre de la communauté

ABSENCES :

- Monsieur William Martinez A, membre parent
- Madame Julie Syrratt, membre du personnel professionnel non enseignant
- Madame Marie-Michèle Lemieux, membre de la communauté – âgé de 18 à 35 ans

POSTES VACANTS :

- Membre du personnel de soutien
- Membre parent

PARTICIPE :

- Monsieur Luc Lapointe, directeur général

ASSISTENT :

- Madame Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Madame Nathalie Mc Duff, directrice générale adjointe
- Madame Iris Montini, directrice générale adjointe et secrétaire générale par intérim
- Madame Marie-Andrée Thibault, directrice du Service des ressources financières

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Salvatore Mancini, président, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé avec modification. Le point « Constat d'une vacance à un poste de membre parent » est ajouté comme dernier point à la séance à la demande de monsieur Luc Lapointe, directeur général du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP).

## **3. DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS**

En application de l'article 457.8 de la *Loi sur l'instruction publique*, le ministre de l'Éducation a établi le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

Conformément à l'article 12 de ce Règlement, les membres ont rempli et déposé un « formulaire de déclaration d'intérêts ». Ces formulaires sont déposés auprès de la secrétaire générale par intérim, madame Iris Montini.

## **4. RÉOLUTION EN BLOC**

### **4.1 Approbation du procès-verbal du 11 juin 2024**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024 est approuvé tel que rédigé.

## **5. SUIVI AUX DERNIÈRES SÉANCES**

Néant

## **6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur Salvatore Mancini, président, mentionne avoir reçu une lettre de la ministre du Sport, du Loisir et du Plein air, concernant le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air qui approuve le projet d'aménagement d'un terrain de basketball extérieur à l'école secondaire Polybel.

## **7. PAROLE AU PUBLIC**

Il n'y a pas de public.

## **8. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

*Monsieur Stéphane Lacroix se joint à la séance.*

Lors de chaque séance du CA, le directeur général dépose un état de situation relatif au cheminement des priorités annuelles. Des éléments de la mise en œuvre du *Plan stratégique organisationnel* font également l'objet d'une présentation lors des différentes séances, dans les points d'information.

En ce début d'année, le directeur général dépose la liste des priorités annuelles du CSSP pour l'année scolaire 2024-2025.

## **9. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS**

Les membres du comité de vérification ont tenu une rencontre extraordinaire le mardi 20 août dernier. Le responsable du comité présente un bref résumé des sujets abordés lors de cette rencontre.

Les autres comités n'ont tenu aucune rencontre depuis la dernière séance du CA.

## **10. POINTS DE DÉCISION**

### Direction générale

#### **10.1 Processus annuel de gouvernance et mandats des comités de travail | Adoption**

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

L'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) (ci-après la « LIP ») prévoit que le CA du centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire.

L'article 193.1 de la LIP prévoit que le CA institue un comité de gouvernance et d'éthique, un CV et un comité des ressources humaines. Il peut aussi instituer d'autres comités pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de questions particulières.

L'article 195 de cette même loi prévoit que les comités doivent tenir au moins trois séances par année scolaire.

Par ailleurs, le *Règlement sur le transport des élèves* (RLRQ, c. I-13.3 r. 12) prévoit la mise sur pied d'un comité consultatif de transport des élèves dont font partie deux membres du CA.

Lors de la rencontre de réflexion-planification tenue le samedi 17 août 2024, les membres du CA ont pris connaissance des dossiers qu'il est proposé de traiter tout au long de l'année scolaire 2024-2025, ainsi que des dates proposées pour la tenue des séances du CA. Ces dossiers seront présentés au CA pour adoption ou pour information, selon le sujet. Ils ont également pris connaissance des mandats de travail des différents comités institués par le CA qu'il est proposé de traiter tout au long de l'année scolaire 2024-2025.

CA-001-08-24

Il est proposé :

D'adopter le Processus annuel de gouvernance ainsi que les mandats de travail des différents comités institués par le CA tel que proposé;

De mandater le directeur général, les directrices générales adjointes et les directrices et directeurs des services afin de mener ces dossiers à bien, de tenir les consultations prévues à la LIP ou aux autres encadrements applicables, d'impliquer les comités lorsque cela fait partie de leur mandat, puis de présenter ces dossiers pour adoption ou information (selon le cas) au CA;

De fixer les dates suivantes pour la tenue des séances du CA pour l'année scolaire 2024-2025 :

- 27 août 2024
- 1<sup>er</sup> octobre 2024
- 3 décembre 2024
- 11 février 2025
- 22 avril 2025
- 10 juin 2025

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Service des ressources financières

##### **10.2 Budget des établissements du CSSP pour l'année scolaire 2024-2025**

Madame Marie-Andrée Thibault, directrice du Service des ressources financières (SRF), présente ce point.

Chaque établissement du CSSP a établi ses prévisions financières pour l'année scolaire 2024-2025. Ces prévisions constituent le budget initial de l'établissement basé sur la clientèle prévue selon les inscriptions du printemps. Ces prévisions seront révisées à l'automne 2024 pour tenir compte de la clientèle réelle du 30 septembre 2024.

L'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le centre de services scolaire approuve le budget des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes.

Tous les budgets 2024-2025 des écoles et des centres ont été adoptés par leurs conseils d'établissement.

CA-002-08-24

Il est proposé :

D'approuver le budget des écoles primaires et secondaires ainsi que du Centre d'éducation des adultes des Patriotes et du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour l'année scolaire 2024-2025.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 10.3 Budget du CSSP pour l'année scolaire 2024-2025

Madame Marie-Andrée Thibault, directrice du SRF, présente ce point.

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3), le CSSP doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025.

Le budget prévoit un déficit d'exercice de 541 088 \$ avec des revenus de 561 775 485 \$ et des dépenses de 562 316 573 \$. Le déficit de 541 088 \$ est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2023, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains et du montant des provisions relatives aux offres salariales net des subventions anticipées pour ces offres.

Le produit de la taxe scolaire d'une somme de 43 561 991 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins d'une somme de 17 214 695 \$;
- Un nombre de 96 117 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- Un taux de 0,091 52 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025.

CA-003-08-24

Il est proposé :

D'adopter et transmettre au ministre de l'Éducation le budget 2024-2025 de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette du CSSP prévoyant des revenus de 561 775 485 \$ et des dépenses de 562 316 573 \$.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 10.4 Encadrements financiers 2024-2025 | Adoption

Madame Marie-Andrée Thibault, directrice du SRF, présente ce point.

Le document *Encadrements financiers* établit les règles que le CSSP se donne pour guider la gestion et la répartition des ressources. Ce document est une référence pour la préparation du budget du CSSP.

Cette version des encadrements financiers 2024-2025 est une version initiale qui sera modifiée à la suite des recommandations des membres du Comité de répartition des ressources (CRR) sur l'utilisation ou la répartition des nouvelles mesures budgétaires annoncées dans les règles budgétaires de consultation.

Les articles 193.3 et 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) prévoient que « Le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du Comité de répartition des

ressources », après que celui-ci a obtenu l'information nécessaire sur les besoins des différents milieux.

Les membres du CRR font la recommandation aux membres du CA d'adopter les encadrements financiers 2024-2025 tels que présentés.

**CA-004-08-24** Il est proposé :

D'adopter les encadrements financiers 2024-2025, tels que présentés et déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **11. POINT D'INFORMATION**

### Direction générale

#### **11.1 Reddition de comptes du directeur général sur les fonctions assumées et les décisions prises durant la période estivale.**

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

Le *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* confie au directeur général le pouvoir d'exercer durant la période estivale, les pouvoirs et fonctions du CA, « *afin de rencontrer les obligations administratives et les impératifs de gestion, afin de respecter les échéances pour le bon fonctionnement du Centre de services scolaire et de lui éviter tout préjudice.* » Le directeur général rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation, à la première séance du CA qui suit la période estivale.

Le directeur général informe les membres du CA qu'il n'a pas été nécessaire d'utiliser ce pouvoir durant la période estivale 2024.

## **12. CONSTAT D'UNE VACANCE À UN POSTE DE MEMBRE PARENT**

### **Huis clos**

**CA-005-08-24** Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 07.

### **Retour à l'assemblée publique**

**CA-006-08-24** Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 20h15.

Monsieur Salvatore Mancini, président, mentionne que monsieur William A. Martinez a été absent, sans motif jugé valable, à quatre séances consécutives du CA. En application de l'article 175.7 de la *Loi sur l'instruction publique*, son mandat prend donc fin.

### 13. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

#### Huis clos

**CA-007-08-24** Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 18.

#### Retour à l'assemblée publique

**CA-008-08-24** Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 20h44.

### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, à 20 h 44 la séance est levée.

---

Président

IM/sc

---

Secrétaire générale par intérim